

**ARRÊTÉ PORTANT APPEL À CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DES PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
DÉSIGNÉES À TITRE PERSONNEL**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 26/01/2022,
Vu l'arrêté électoral du 25/01/2024 portant organisation des élections des représentants des personnels et des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (élections usagers des 27 et 28 mars 2024),

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - OBJET :

Conformément à l'arrêté susvisé, l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III) est appelée à renouveler intégralement la composition de ses conseils centraux, dont notamment son conseil d'administration lors des élections générales prévues les 26, 27 et 28 mars 2024.

En application des dispositions en vigueur du code de l'éducation et des statuts de l'université, cette instance de gouvernance comprend 36 membres, dont 28 membres élus représentant les personnels et les usagers et **8 personnalités extérieures**, réparties comme suit :

- 4 personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et organismes qu'elles représentent ;
- **4 personnalités extérieures désignées à titre personnel (« intuitu personae ») après un appel public à candidatures lancé par l'Université Bordeaux Montaigne, pour la représentation des profils suivants :**
 - **1 personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;**
 - **1 représentant des organisations représentatives des salariés ;**
 - **1 représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés ;**
 - **1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire**

au moins 1 de ces 4 personnalités intuitu personae a la qualité d'ancien diplômé de l'Université Bordeaux-III.

Ces personnalités extérieures intuitu personae seront désignées, au terme de l'appel à candidature, par les membres nouvellement élus du conseil d'administration et par les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et organismes qu'elles représentent, au cours d'une réunion prévue à cet effet le **jeudi 11 avril 2024 (09H00-12H30), au siège de l'université, Bât. Adm, salle des Actes, 33607 Pessac.**

Conformément aux dispositions en vigueur du code de l'éducation (article L.719-3), la composition des 8 personnalités au conseil d'administration doit vérifier la parité femmes / hommes.



Compte tenu de cette obligation légale, le choix final des personnalités extérieures intuitu personae devra tenir compte de la répartition par sexe (inconnue à la date du présent arrêté) des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et les organismes qu'elles représentent.

Les **personnalités extérieures intuitu personae désignées au terme de cette procédure participeront à l'élection du futur Président de l'université** (prévue en séance de conseil d'administration du 21 mai 2024) et **exerceront un mandat (bénévole) de conseillers d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne pour une durée de 4 ans à compter de la 1ère réunion du C.A. convoquée pour l'élection du président de ladite université.**

ARTICLE 2 - PERSONNALITÉS RECHERCHÉES DANS LE CADRE DU PRÉSENT APPEL À CANDIDATURES:

Pour permettre l'installation de son nouveau conseil d'administration, tel que renouvelé dans le cadre des élections générales des **26, 27 et 28 mars 2024**, l'Université Bordeaux Montaigne recherche à titre de personnalités extérieures « intuitu personae » :

- une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Les candidatures de personnes diplômées de l'Université Bordeaux-III seront étudiées avec la plus grande attention, au moins l'une des personnalités extérieures devant avoir cette qualité.

ARTICLE 3 - MODALITÉS POUR CANDIDATER AU PRÉSENT APPEL :

Les personnes intéressées par le présent appel et qui correspondent aux profils recherchés sont invités à faire acte de candidature :

Les candidatures doivent être adressées préférentiellement sous format numérique à l'adresse suivante : secretariat-dgs@u-bordeaux-montaigne.fr, pour réception au plus tard le **mardi 19 mars 2024 (17h00)** et doivent comprendre obligatoirement :

- **une copie d'une pièce d'identité,**
- **un curriculum vitæ,**
- **une lettre d'intention,**
- **une déclaration de candidature dûment remplie, signée et accompagnée des pièces justificatives** (cf. formulaire-type en annexe n°1 du présent arrêté)
- Les candidatures peuvent également être déposées, dans le même délai, sous format papier (comprenant l'ensemble des pièces précitées) auprès de M. le Président de l'Université Bordeaux Montaigne, à l'adresse suivante :

**Université Bordeaux Montaigne
Direction Générale des Services
Domaine universitaire
33607 Pessac**



ARTICLE 4 : PUBLICATION

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne, domaine universitaire, 33607 Pessac (hall du bâtiment administration) et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 5 : EXÉCUTION

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Mme la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 19 février 2024.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le Président,



Lionel LARRÉ.

